

LA MAIRIE DE VULAINES A CENT ANS

SOMMAIRE

LA MAIRIE A CENT ANS

La fête du 3 septembre 1899 p 1

Vulaines, un village rural

p 5

JALONS POUR UNE HISTOIRE

Une commune sans mairie p 23

Tout change en 1830 p 26

La maison commune p 28

La mairie de la grange aux dîmes p 30

La mairie de la rue des Trois Maisons p 36

Le legs Jame p 40

Plan de Vulaines 1830-1890 p 43

40 ans de changements p 46

La mairie et l'église neuves p 52

Cette enquête a été réalisée à partir des archives municipales dont beaucoup sont au Centre Départemental de Dammarie-les-Lys. Quelques pièces viennent aussi du minutier central des notaires de Paris.

Elle s'appuie bien sûr sur les riches travaux de :

Georges Guillory *La disparition des petites industries dans les environs de Fontainebleau*, recueil d'articles parus dans « l'Abeille » de 1911 à 1913

Vulaines, Samoreau, Héricy, un peu d'histoire locale 1ère ed. 1930

La documentation photographique rassemblée par Jacques Hitzel provient des collections de Jacques Derosse, Laurent Hay et Marcel Potonnier.

La maquette de couverture est de Dominique de Dianous.

LA MAIRIE DE VULAINES A CENT ANS

Le dimanche 3 septembre 1899 c'est grande fête à Vulaines.

Le maire, Alexandre Riché, a convoqué toute la population, envoyé sept cents lettres d'invitation, et fait pavoiser le village par l'entreprise Guillemain de Fontainebleau, pour l'inauguration de la mairie-école du village...

C'est sous « la tente Pillault », que la cérémonie commence. Cette tente a été dressée sur le « champ de fête [partie asphaltée de l'actuel parking] qui accueille aussi un manège de chevaux de bois, des marchands forains et des jeux divers ».

D'abord la distribution solennelle des prix aux élèves de l'école communale, sous la présidence de Mr. Régismanset, sénateur de Seine et Marne et avec le « gracieux concours de l'Union musicale de Fontainebleau » qui joue l'ouverture. Puis les élèves exécutent un chant et « de nombreux et superbes volumes leur sont ensuite distribués ». Mais quand le maire redemande la fanfare, on s'aperçoit que les musiciens sont partis se rafraîchir... la séance est levée et les autorités se rendent à la mairie.

A trois heures c'est l'inauguration elle-même, avec les discours du sénateur et du maire. La presse ne dit rien des sapeurs-pompiers pourtant bien présents sur une photo prise devant le perron. Tandis que le sénateur évoque « le Progrès qui avance tous les jours... et la mairie devenue centre de la vie sociale et politique des enfants de la Démocratie », le maire déclare solennellement :

« Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai l'honneur de vous faire aujourd'hui la remise de cet édifice contenant la Mairie et l'école nouvelle... les nobles qualités que l'on doit puiser dans l'instruction, ne sont que les commentaires de la devise de notre Constitution « Liberté, Égalité, Fraternité » que nous avons décidé de faire graver sur la façade de notre édifice...

Ce monument servant à la fois d'école et de mairie, j'ai voulu que la salle des séances du Conseil municipal, qui est en même temps la salle des mariages, fût vaste, richement décorée et tout à fait digne de l'importance et de la grandeur des actes qui y seront consacrés. »

Une élève de l'école communale, Aimée Bury, lit alors un compliment :

« ...c'est avec une grande émotion que nous venons de parcourir cette belle salle de classe, vaste, aérée, bien éclairée, avec son joli mobilier, son vestiaire et, je n'ose le dire, ses grandes cours de récréation et de beaux préaux couverts pour nos jeux et pour nos plaisirs ! ... Aussi prenons nous l'engagement de mieux travailler encore...afin de devenir un jour par notre travail et notre conduite, utiles à nous-mêmes, à notre village, à notre belle Patrie ! »

Puis Mr. Lebègue, l'instituteur, fait chanter « *Mourir pour la République* » aux enfants.

Vers 4 heures tous montent à travers les rues encombrées vers le parc du château du maire (actuel parc des Brûlys). Le temps est magnifique, le soleil radieux, la fête commence avec de « nombreux artistes des cirques de Paris » qui donnent une « grande représentation acrobatique » provoquant rires et applaudissements de la foule massée sur la pelouse. Puis les gymnastes font une démonstration devant les communs du château et les enfants chantent à nouveau.

La fête reprend à 9 heures du soir, devant le canal du parc illuminé, avec un grand feu d'artifice « dont la principale pièce représente la façade de la Mairie nouvelle ». Ce feu d'artifice est exécuté par « Ruggieri, artificier du gouvernement », et la fête se termine à 10 heures, par un grand bal public et gratuit sous la tente Pillault.

Ce fut une journée mémorable, et le soleil étant de la partie « c'est en foule que les Fontainebleausiens se sont rendus à Vulaines », rapporte *le Briard* du 6 septembre, qui parle de l'inauguration de « l'hôtel de ville ».

« Les tramways de Valvins regorgeaient de monde, ils étaient bondés jusqu'aux marchepieds. ». Ce tramway venait d'entrer en service et pour 20 centimes, il vous emmenait en 10 minutes de la gare au pont, mais ensuite il fallait faire le reste à pied. Cela n'a pas découragé la foule, « plus de cinq mille participants », selon le conseil municipal qui exagère peut-être un peu.

Cette affluence entraîne des désordres. Le soir « 3 individus d'Héricy sont surpris derrière le bal en train de déguster des rafraîchissements dérobés » à Mr. Busset qui tenait la buvette, ils ont eu très soif puisque *la République de Seine et Marne* parle de 60 bouteilles de limonade et de 30 bouteilles de bière ! D'autres sont plus discrets et « pendant qu'il était à la fête avec sa famille, Mr. Gallard, reçoit la visite de malfaiteurs ... rien n'a été dérobé en fait d'argent, trois bagues seulement seraient disparues ». Or le journal précise, sans rire, que ce Gallard était serrurier... Quelle époque !

Pendant toute cette journée du 3 septembre une foule nombreuse a pu visiter « les monuments », c'est à dire la belle salle d'école et la brillante salle de mairie mais peut-être aussi l'église. Car quelques jours auparavant, le 15 août, l'abbé Guignon avait inauguré par la célébration de la Première communion, une église, neuve elle aussi.

Mais pourquoi une église et une mairie-école neuves sont-elles construites et inaugurées à quelques jours d'intervalle dans un si petit village ?

Car en 1899, Vulaines sur Seine est un petit village rural

104 maisons et 345 habitants

C'est le recensement de 1901 qui permet de comprendre ce que pouvait être Vulaines il y a une centaine d'années.

Le village est composé de cent quatre maisons souvent bien petites, mais aussi de quelques belles maisons « bourgeoises » et de deux châteaux.

Elles se distribuent le long de quelques rues mais en formant deux hameaux. Le premier, assez distendu, entoure l'église avec une trentaine de maisons le long des actuelles rue Jame et de l'église, tandis que les maisons du second hameau s'agglutinent autour de rues rebaptisées depuis peu, celles de la République (chemin des Sablons), Gambetta (chemin du Petit Château) et Pasteur (rue du Four).

Ces deux « hameaux » sont unis par la Grande rue (actuellement Riché) qui s'appuie elle-même sur deux « courées » autour de l'impasse du Veau et en face de la grande mairie toute neuve.

Village de rebord de plateau, Vulaines compte cependant quelques habitations dispersées vers la vallée: une dizaine à la Varenne, sept à Valvins, où Mallarmé vient de mourir dans une maison qui appartenait au loueur de voitures, une autre habitation sur la pente (voie de la Liberté) et trois nouvelles autour de la gare.

Le village est bien relié à Melun ou Montereau depuis 1896, par la nouvelle ligne du chemin de fer, et assez bien à Fontainebleau par le tout nouveau tramway qui s'arrête à Valvins (il sera prolongé jusqu'à la gare de Vulaines en 1909). Et le 1er décembre 1900 l'administration ouvre un bureau de poste, rue Pasteur, mais il ne concerne que le courrier car il n'a encore ni téléphone, ni télégraphe.

Au « dénombrement » de 1901, Vulaines compte 345 habitants résidents formant 110 « ménages » au sens de l'administration, à savoir un ensemble de personnes vivant sous le même toit que ce soit en couple avec ou sans enfant, célibataire, veuve... les domestiques logés étant toujours comptés dans le ménage.

De fait on peut compter cinquante trois familles avec des enfants, le nombre de ces enfants étant assez restreint puisqu'il n'y a que deux familles avec 5 ou 6 enfants, neuf avec 3 ou 4, contre quarante deux familles avec 1 ou 2 enfants. Ajoutons une nourrice qui a deux enfants et garde trois bébés.

Certains de ces enfants sont parfois âgés mais vivent avec leurs parents avant de s'installer, soit en se mariant (il n'y a qu'un couple en concubinage évident), soit en prenant une exploitation ou un commerce.

En effet il n'est pas question que les jeunes célibataires vivent seuls, sauf s'ils travaillent et sont logés par leur patron. A l'inverse les familles hébergent relativement peu de grands-parents, même dans les fermes, mais quelques grands-parents s'occupent de leurs petits enfants, les parents travaillant sans doute à la ville. Donc essentiellement des familles de deux générations.

A côté de ces familles, vingt sept couples sans enfant, et ce ne sont pas tous des couples âgés. Cela rappelle que la natalité française est la plus basse d'Europe, en particulier dans les campagnes de cette région. Vulaines compte entre trois et six naissances par an avec une mortalité infantile forte mais peu calculable sur un si petit échantillon (deux bébés pour les années 1897-1901 dont un Parisien en nourrice).

Les autres «ménages» comprennent d'assez nombreux célibataires dont le nombre est sous-estimé du fait que tous les domestiques le sont aussi, mais sont comptés dans le ménage de leur «maître». On trouve aussi des vieillards, veufs ou veuves.

La répartition des sexes est très dissymétrique avec 193 femmes pour 152 hommes, et la répartition des âges est aussi très irrégulière, puisqu'on compte 66 personnes de 30 à 40 ans contre 35 pour les 20 à 30 ans, dont seulement 11 hommes ! Cela n'est pas du tout à l'image de la répartition française, toujours question de petit échantillon. C'est sans doute aussi le signe d'un exode rural temporaire ou définitif chez les jeunes qui trouvent peu à s'employer sur place. Il n'y a d'ailleurs, le jour du recensement, que 311 personnes présentes sur 345 résidentes.

Les décès dépassent les naissances, au mieux ils sont égaux. La mort frappe encore des gens de tous âges : la vieille Mme Riché à 76 ans, plusieurs jeunes d'une vingtaine d'années ou des hommes dans la force de l'âge comme Stéphane Mallarmé décédé le 9 septembre 1898 à 56 ans.

Si on calcule les taux pour cette période de 1897 à 1901, la natalité est de 13 pour mille, alors que la mortalité est proche de 17. La population a donc une tendance naturelle à diminuer, mais il y a plus de migrants qu'on pourrait le penser, si bien que la population a augmenté de 22 personnes depuis 1896. On trouve même deux «vrais étrangers», un vieil ouvrier agricole belge et une jeune domestique luxembourgeoise.

Vulaines semble avoir une mairie démesurée pour cette petite population mais peut-être est-ce dû à la prospérité de la Belle Epoque ?

Un village agricole

Vulaines est un village agricole puisque 51 personnes sur un total de 128 actifs, déclarent une profession agricole, sans compter quelques domestiques.

On peut y trouver dix neuf petites exploitations de «cultivateurs » dans lesquelles travaillent soit un homme seul (huit cas) soit le mari et sa femme (huit cas), la participation d'autres membres de la famille étant très rare. Cela s'explique par le fait que des ouvriers agricoles assez nombreux, une quinzaine de « manouvriers » ou « journaliers », dont trois femmes, sont toujours prêts à se faire embaucher dans ces exploitations, lorsque le besoin s'en fait sentir. Les labours dominant largement (289 ha) et sont stables depuis un siècle, mais les parcelles, partagées, sont de plus en plus étroites. Pour l'élevage on trouve quelques 13 ha de prés dont certains en plein centre du village.

Quatre exploitations de vigneronns mais trois d'entre elles sont tenues par des hommes de 61, 76 et 81 ans ! Elles témoignent d'une époque révolue, celle où la vigne à vin était une activité importante. On est en effet passé de 87 ha de vignes en 1823 à 8 ha et demi, et la confrérie St Vincent et St Fiacre qui avait été fondée en 1848, a disparu à Vulaines dès 1894 alors que les « Samoriots » la maintenaient.

Cet effondrement des 9/10 èmes du vignoble s'explique par « les maladies de la vigne », oïdium puis phylloxera, mais aussi par la concurrence des vins bon marché du Midi. Vulaines, à la différence de Thomery, construit assez peu de murs pour le raisin de table et reconvertit ses terres en multipliant les bois dont la superficie décuple (de 6 à 60 ha), mais aussi en plantant des pommiers à cidre et en agrandissant les jardins. Sur les 14 ha que ces derniers occupent, on trouve quinze jardiniers mais seuls deux sont des exploitants, quelques uns sont domestiques, les autres travaillent pour les « propriétaires ».

Un village de rentiers

Vulaines est en effet un village de propriétaires, qui emploient, outre ces jardiniers, une douzaine de domestiques. Ces derniers, assez mobiles et souvent étrangers au village, sont exclusivement des femmes, exception faite de deux cochers et d'un valet de chambre. Treize chefs de ménage se déclarent « propriétaires », il peut paraître surprenant d'indiquer une telle profession, mais c'est une façon de dire que l'on vit de ses rentes, qu'elles soient foncières ou immobilières. Ceux qui se déclarent « rentiers » sont des personnes âgées ayant juste de quoi finir tranquillement leurs jours mais ils sont très rares ici.

Ces « propriétaires » ont toujours vécu de leurs biens, ils possèdent quelques terres à Vulaines, des maisons de rapport ou un négoce à Paris et de la rente d'État, voire des actions. Leur résidence à la campagne n'est pas encore celle des « villégiateurs » déjà nombreux à Samois et qui vont se multiplier. Elle est plutôt un moyen de proclamer leur attachement à un genre de vie traditionnel, où l'oisiveté se conjugue avec la libéralité et la culture. Cependant, si la notabilité est comme partout celle de l'argent, les valeurs de largesse et de générosité n'ont pas disparu, la suite de cette histoire le montrera...

Huit propriétés sur treize emploient au moins un domestique ou un jardinier, ce sont ces belles maisons bourgeoises et leurs jardins d'agrément, que l'on peut voir encore aujourd'hui, mais seules deux sortent du lot commun, ce sont les « châteaux ».

Celui du maire, Alexandre Riché, est à l'emplacement de l'actuel château des Brûlys, mais ce dernier ne sera construit qu'en 1907, et celui qui le précède est moins prétentieux. Il a cependant été agrandi par la construction de magnifiques communs (détruits en 1996 pour faire place à la maison de retraite). Son immense parc, qui englobe les restes du vieux moulin du ru Dondaine, a été entouré de murs. Si on y ajoute le potager, créé de l'autre côté de la rue, avec une grande serre et un grand réservoir à eau sur le toit d'une maison, on comprend que Mr. Riché puisse y employer cinq jardiniers. Cependant, depuis la mort de sa femme la domesticité a été réduite.

L'autre château est celui dit d'Erceville, aujourd'hui disparu, il se trouvait à l'emplacement du 27 rue Riché. Il a lui aussi, été transformé par le comte Charles qui l'a « modernisé », en lui ajoutant une haute toiture à lucarnes et une tour de style Renaissance. Cinq domestiques vivent avec la famille, mais un seul jardinier habitant une maison voisine, s'occupe du parc et du potager.

Un village actif

Mais Vulaines est aussi un village actif par ses commerçants et artisans. D'abord quelques commerces dans la Grande-rue (rue Riché) : deux « cabarets épiceries » et la boulangerie tenue depuis 1897 par les Salmon, qui viennent de Joigny; rue de la République on trouve une autre épicerie et à proximité de la gare un « débit » pour le tabac et les allumettes (la maison est encore reconnaissable au coin de l'avenue de la Gare et de la voie de la Liberté). Plus originale, rue Pasteur, une boutique de « marchande de chaussures ». Tous ces magasins sont tenus par des femmes qui y travaillent souvent seules, sauf pour la boulangerie où le père et le fils s'activent au fournil.

Les artisans sont assez nombreux et ce sont le plus souvent des travailleurs indépendants. C'est le cas du secteur de l'habillement où l'on trouve deux blanchisseuses, une lingère et quatre couturières, mais une seule emploie deux jeunes apprenties de 13 et 14 ans.

Pour le bâtiment, on peut repérer quatre entreprises : deux de maçonnerie dont celle des Reverdery qui se succèdent de père en fils, la briqueterie Périchon à la Varenne, qui vit ses dernières années, une carrière, toujours visible sur la voie de la Liberté, une menuiserie et le marchand de bois et de matériaux déjà installé à Valvins. Un chiffonnier brocanteur termine ce tableau. Ces entreprises sont familiales et emploient au mieux quelques ouvriers, à l'inverse d'autres maçons, menuisiers, peintres et même un sculpteur sur bois travaillent pour des entreprises d'autres communes.

L'ensemble permet de faire vivre un petit village, à une époque où les déplacements restent difficiles et chers. Mais les temps changent et cela se voit avec le secteur des transports : le loueur de voitures et le bourrelier sont déjà les témoins du passé, par rapport au chef marinier de la « Compagnie du touage ». Ce nom correspond à un vieux système de remorquage à la chaîne, mais le remorqueur est à vapeur.

Quant à la société « Paris-Lyon-Méditerranée », propriétaire de la nouvelle ligne Corbeil-Montereau par Melun et Héricy, elle emploie un chef de gare et trois « poseurs de voie » dont les femmes sont garde-barrière.

Alors que le traditionnel commerce de gros n'a que deux « représentants », une entreprise de « mécanique », tenue par l'adjoint au maire, qui se déclare ailleurs « entrepreneur de battage » montre aussi la voie de l'avenir.

Le travail féminin important à cette époque, est bien présent avec environ un tiers de la population active : 42 femmes contre 86 hommes. Les autres sont des ménagères avec ou sans enfants. Le travail féminin n'est donc pas lié aux charges familiales, il ne dépend que du revenu du ménage et aussi, sans doute, de la facilité à trouver un travail « chez soi », c'est à dire à la ferme ou à la boutique.

Enfin le village est « encadré » par des emplois publics : un garde-champêtre, deux cantonniers, le curé (nous sommes encore jusqu'en 1905 sous le régime du concordat) et l'instituteur. Doit-on leur ajouter les « demoiselles » de l'école libre ? Leur situation est en pleine mutation, la directrice est encore une religieuse jusqu'à la rentrée 1900, mais ensuite à cause de la loi contre les congrégations, elle se « sécularise » et enseigne avec deux autres institutrices libres.

A ce « dénombrement » des humains il faudrait ajouter celui des animaux. Une seule espèce est bien connue, celle des chiens. Pourquoi ? tout simplement parce qu'ils paient (ou plutôt leurs maîtres) des taxes...

L'imposition distingue les chiens d'agrément ou de chasse qui sont taxés 8 Fcs par an, et les chiens de travail qui gardent les troupeaux, les habitations, les magasins et même ... les aveugles, ceux-là ne paient que 2 Fcs. Eh bien les chiens de Vulaines correspondent bien à l'image ci-dessus: 14 chiens de garde mais 26 chiens d'agrément, la chasse a un bel avenir !

Une vie très modeste

En un siècle la vie quotidienne a tellement changé qu'il est difficile d'évaluer la prospérité de ce village. Ce n'est pas la consommation qui nous en donnerait une idée. Les habitants achètent beaucoup de pain, vivent des fruits et légumes de leurs jardins. Vivre sans potager est impossible tant pour le curé que pour l'instituteur et de ce point de vue, il vaut mieux imaginer les nombreux jardiniers plantant des haricots, plutôt que taillant des rosiers !

Pour leur consommation de viande, les « Vulagnots » ont le boucher d'Héricy, mais les volailles sont dans toutes les maisons, et le porc encore souvent tué pour la Noël. Sur place les couturières et le cordonnier réparent des vêtements plus ou moins usagés, car les dépenses pour l'habillement sont toujours lourdes. Aussi lors des fêtes du 14 juillet les lots des différents jeux sont beaucoup plus des pantalons, gilets ou robes que des jouets.

Si la vie bourgeoise est bien connue comment avoir une idée de la misère ? Il y a cent ans et dans une société rurale, le chômage au sens où nous l'entendons n'existait guère. Seules deux personnes sont « en attente d'emploi », mais combien de jours par an travaille un « journalier » ? Si travailler pour quelqu'un n'est pas difficile, toucher un salaire, en monnaie et non en nature, l'est bien davantage.

Beaucoup sont « gens de labeur », comme on disait au XVIII^{ème} siècle, pour désigner toutes ces professions de miséreux. Et les retraites n'existant pas, quelques vieux vivent de petites rentes mais les autres gardent leur profession jusqu'à la mort, c'est ainsi que l'on trouve un vigneron de 81 ans et une couturière de 83 !

Le bureau de bienfaisance s'occupe des « indigents », trois ménages le sont à l'année et cinq de façon temporaire. Le bureau note « les moyens d'existence de la famille », ils vont de rien à 2 Fcs par jour (ce qui est « normal » pour un manouvrier dont on estime le salaire moyen à 29 centimes de l'heure). Mais la misère vient du fait que cet homme est « maladif », qu'un autre est « chargé d'enfants en bas âge », que le troisième est « idiot »... Ils reçoivent pour des durées de 15 à 200 jours, des allocations quotidiennes qui vont de 30 à 50 centimes, (le pain en vaut 33 le kg), les frais d'hôpital sont pris en charge mais ne dépassent pas 36 Fcs pour l'année. Il n'est évidemment pas question des consultations du Dr Saurel d'Héricy.

Malades ou non, les pauvres « secourus à domicile » sont environ 42, soit plus du dixième de la population : sept personnes seules, des veuves âgées dont l'une travaille comme blanchisseuse mais n'a « pas assez de ressources », une fillette abandonnée par sa mère... et quatre familles de plus de cinq personnes.

Ces indigents reçoivent une aide sous forme de « bons » à prendre chez les commerçants voisins, le boulanger de Vulaines, le boucher d'Héricy ou celui de Bois le Roi au choix, et pour l'habillement, le cordonnier de Vulaines ou la marchande de nouveautés de Samoie. Cinquante francs de viande, 40 Fcs d'habillement et 120 Fcs de pain (363 kg !) sont prévus pour l'année 1899, la dépense sera d'ailleurs inférieure en viande et habits mais supérieure pour le pain (147 Fcs). Cette aide totale est très faible mais il faut dire que le bureau de bienfaisance vit essentiellement de la générosité de ses membres...

La mairie domine désormais le village mais son incidence sur la vie quotidienne reste limitée.

Une mairie et une municipalité

La commune est dirigée démocratiquement depuis la loi de 1882 qui a rendu aux conseils municipaux le droit d'élire les maires. Les dernières élections municipales datent de mai 1896. Il y a eu 87 votants et aucun bulletin blanc, on vote pour 10 individus et non pour une liste. Les conseillers sortants arrivent en tête des suffrages exprimés, ayant chacun, entre 66 voix pour A.Riché, et 49 voix pour C.Rigault, les autres voix se dispersant sur 24 personnes. Le conseil unanime réélit Alexandre Riché au premier tour, l'adjoint est Gustave Willot. Le maire parle, en septembre 1899, d'un conseil bien uni et d'une « solidarité cordiale, sincère et républicaine ».

Ces élus sont assez stables et à l'image du village : quatre cultivateurs, quatre propriétaires et deux entrepreneurs, huit ont plus de 50 ans. Parfois l'on sent poindre quelques querelles, ainsi Théophile Lhardy, démissionnaire en 1896, n'a que 17 voix, mais en 1901 il s'envole à 88 et devance le maire qui est cependant réélu par le conseil.

Uni ou non, désormais le conseil municipal peut se réunir dans la grande salle magnifiquement décorée de la nouvelle mairie. C'est là aussi que le maire officie pour les quelques mariages qu'il célèbre chaque année, (aucun en 1899 mais quatre en 1900) et comme il « a toujours regretté la trop grande simplicité du mariage civil », il est maintenant particulièrement fier.

Le maire recense aussi les jeunes conscrits, en 1899 ce sont ceux de la classe 1878. Ils sont au nombre de quatre dont deux seulement nés à Vulaines, plutôt petits, entre 1 m 57 et 1 m 63, ils savent tous lire et écrire mais personne ne connaît la musique ni ne sait monter à cheval, choses très utiles dans l'armée d'alors. L'année suivante n'aura que trois conscrits mais avec un bachelier !

L'administration communale est assez légère pour être prise en charge par l'instituteur, traditionnellement secrétaire de mairie. Mais ce pourrait être une autre

personne, aussi quand A.Riché constitue une rente perpétuelle de 200 Fcs par an, « supplément de traitement pour celui qui remplira les fonctions de secrétaire de mairie », il précise bien « à condition que ce soit une personne laïque », sinon la rente sera versée au bureau de bienfaisance. Mais en 1899 il s'agit de Mr.Lebègue, instituteur, ce qui est facile puisqu'il est logé sur place.

On comprend que ce magnifique « hôtel de ville » serait bien sous employé s'il n'était d'abord « un palais scolaire ». Ce n'est d'ailleurs pas un hasard puisque l'école est « l'honneur de la démocratie rurale ».

Cette école ne possède qu'une salle de classe avec 24 bancs, mais à gauche en entrant, on trouve aussi une salle de garderie qui peut accueillir les enfants de 2 à 5 ans dont les mères travaillent. Ils ne sont que cinq en 1899, leur nombre varie, et lorsqu'il n'y en a qu'un ou deux la « directrice » les garde dans sa cuisine. Le fait de faire graver en façade « asile », sur cette partie du bâtiment est plutôt un archaïsme linguistique, la salle d'asile étant le vieux nom donné aux crèches et classes maternelles.

A la rentrée 1899 ils seront 34 enfants à profiter de la belle classe neuve, 19 garçons et 15 filles. Tandis que l'école libre accueillera 16 filles, dont 9 de Samoreau, dans un bâtiment tout proche et ne datant que de 1897. La concurrence doit être forte et l'école neuve attire peut-être, puisque les filles de Vulaines, qui n'étaient que 12 à la communale l'année précédente, passent à 15.

De toute façon l'école laïque sait se rendre attractive grâce à sa Caisse des écoles. Cette institution qui vit des dons de ses membres et de quelques 20 Fcs de subvention, distribue un « secours en vêtements et chaussures », 5 Fcs pour un écolier, 3 Fcs pour un petit de la garderie. Mais comme les enfants secourus étaient 35 sur 35 pour l'année 1898-99, on voit qu'il ne s'agit plus d'un secours mais d'une allocation avant terme.

« A notre école moderne les enfants apprendront le respect de la loi, le dévouement à la Patrie, l'affection pour tous leurs semblables, la passion de la liberté et de la justice, la vénération de la famille et de la conscience humaine... » a déclaré le maire dans son discours d'inauguration.

Cette modernité se traduit par un équipement magnifique, toujours grâce à la générosité d'A.Riché, la liste détaillée des achats permet de mieux imaginer l'intérieur de la classe :

*« Tableaux, cartes et autres objets... fournis par Mr.Castera à Montereau
Carte du système métrique, planches murales et collection de modèles en plâtre
pour l'étude du dessin à vue*

Chevalet pour l'appareil à projections photographiques et cadre de l'écran pour le reflet de ces projections, avec calicot pour le dit écran
Étamage des mesures du système métrique [le tout pour 450 Fcs environ]
Pendule pour la classe par Mr. Bénard, horloger à Fontainebleau [25 Fcs]
Mobiliers scolaires par Mr. Carré menuisier à Moret [pour 1 428 Fcs]
Peinture des mobiliers scolaires par Mr. Drége peintre à Moret
6 grands rideaux en toile grise pour les fenêtres de la classe et de la garderie
Poêle et tuyaux par Mr. Gandolfi fumiste à Fontainebleau [142 Fcs] »

Un si petit budget

Si la générosité du maire est tant mise à contribution, c'est que Vulaines à peu de recettes. La question financière est celle qui domine les débats et qui occupe le plus de place dans les comptes rendus du Conseil. Non seulement parce que la commune est « pauvre » mais aussi parce que la tutelle administrative du sous-préfet et du préfet est très tatillonne. Toute dépense doit être préalablement couverte par des recettes et toute recette doit être préalablement autorisée.

Le compte administratif de l'exercice 1899 fait état de 6214 Fcs de recettes ordinaires. Mais si on retire la subvention préfectorale et un solde très positif pour 1898, les recettes propres de la commune se réduisent à moins de 4 000 Fcs.

Les vieux « centimes additionnels ordinaires et supplémentaires » (430 Fcs), ne constituent plus l'essentiel, mais on garde un impôt pour le salaire du garde-champêtre (860 Fcs) et surtout une taxe sur les chemins vicinaux qui n'est que la transformation de la vieille « corvée des routes », toujours évaluée en journées de travail (3 journées ce qui correspond à 1014 Fcs). D'autres taxes nouvelles rapportent bien : celle sur la chasse (560 Fcs), celle sur les chiens (236 Fcs), et celle sur les cinq « vélocipèdes » donne déjà 25 Fcs !

Les dépenses scolaires ont été réduites par la prise en charge de l'instruction par l'Etat, mais la commune paie cependant la « directrice de la garderie » et la « maîtresse de couture (c'est la même personne), les cours d'adultes, le petit matériel et le chauffage, sans oublier les « prix » à distribuer, le total dépasse les 1 100 Fcs.

Le reste concerne la participation aux dépenses des chemins (près de 1500 Fcs pour les cantonniers), le garde-champêtre qui avec ses frais de « tambour », de « poudre » et son habillement coûte 950 Fcs. La dépense concernant les pompiers est exceptionnelle cette année là, puisque on leur a acheté des ceintures neuves et construit, pour l'entraînement, un grand pylône de bois devant le lavoir. En plus il faut déjà « aider » les propriétaires à drainer (300 Fcs).

Si on ajoute le traitement du secrétaire de mairie, les frais de registres et les « timbres » divers, on comprend que la bienfaisance reste essentiellement privée et que toute construction grève lourdement ce budget. Ainsi 1899 a vu, outre l'édification du pylône des pompiers (474 Fcs), celle d'un magasin au cimetière (289 Fcs), et la construction d'un appentis au lavoir pour « la charrue à neige » (94 Fcs). Comment la commune peut-elle faire construire en plus et la même année, une grande mairie et une église ?

La nouvelle mairie, à elle seule, représente 15 fois les dépenses totales d'une année ordinaire !

D'où ce paradoxe : une mairie et une église qui ont coûté à elles deux, plus de 145 000 Francs or, mais une commune n'a pas de quoi s'offrir « trois ou quatre réverbères qui seraient allumés les nuits sans lune jusqu'à 10 heures du soir » (demande d'un conseiller rejetée en novembre 1899)

En fait ce n'est pas la commune qui a payé les nouveaux édifices mais le maire Alexandre Riché, et surtout un certain Charles Jame qui fit un legs de 100 000 Fcs, à la commune, en 1854.

Mais alors pourquoi 45 ans entre le legs et les constructions ?

Et si l'on inaugure une mairie et une église, neuves toutes deux, cela signifie-t-il que Vulaines n'avait ni l'une ni l'autre ?

La suite va s'efforcer de répondre à ces questions.

JALONS POUR UNE HISTOIRE

Vulaines en 1820, une commune rurale sans mairie, ni école, ni paroisse

Les communes du XIX^{ème} s. sont directement les héritières des paroisses d'Ancien régime mais la vie locale qui était fondée sur la communauté des habitants, réunie par le syndic et le curé sous le porche de l'église, a été bouleversée par la Révolution et l'Empire. En 1820 Vulaines n'a ni mairie, ni école et l'église est sans prêtre.

Désormais les communes sont dirigées par des notables dont la hiérarchie est fondée sur les impôts payés à l'Etat. Le conseil municipal réunit les « plus imposés » et le maire, nommé par le gouvernement, se contente d'appliquer les décisions du préfet de Melun, d'engager les dépenses nécessaires au plus juste et de tenir l'état-civil.

Une mairie n'est donc pas vraiment nécessaire, le conseil municipal se réunit au domicile du maire qui tient lui même les comptes, et garde les registres. A Vulaines la situation est particulièrement mauvaise puisqu'en juin 1821, J-P. Bernard, nommé maire en remplacement du sieur Grillon, s'aperçoit que son prédécesseur n'a jamais tenu le registre des réunions du Conseil Municipal et qu'il a emporté le coffre contenant les archives... Jean-Pierre Bernard décide de lui demander des comptes mais Grillon meurt quelques mois après.

La vie religieuse a été organisée par le Concordat de 1801 selon une hiérarchie de « cures », la plus proche est celle d'Héricy, de « succursales » desservies par des vicaires, c'est le cas de Samoreau. Leurs desservants sont payés par l'Etat, ce qui n'est pas le cas des « chapelles » dont l'éventuel desservant est à la charge de la commune, c'est le cas de Vulaines qui garde donc sa vieille église mais n'a pas de prêtre.

Enfin les écoles qui étaient fondées par des donations pieuses ou créées à l'initiative des curés de paroisse, sont désormais à la charge des communes qui peuvent en ouvrir une, si elles en ont les moyens et la volonté. Vulaines trouve la charge trop lourde alors que Samoreau a un instituteur en 1813.

Vulaines est donc particulièrement mal lotie et son amour propre en souffre beaucoup. Les paroissiens doivent aller à la messe à Samoreau, les enfants aller à l'école à Héricy.

La solution existe mais elle dépend des finances de la commune. Si Vulaines pouvait loger et payer un instituteur elle pourrait ouvrir une école, car il

suffit d'une mauvaise salle pour pouvoir faire la classe, si elle pouvait offrir un logement à un prêtre, l'évêque de Meaux lui donnerait un desservant...

Mais les communes ont de si faibles revenus que le salaire annuel de 300 Fcs, payé au garde-champêtre, est déjà un gros souci, mais le garde est obligatoire pour surveiller les terres et les moissons (d'où le vieux nom de « messier »). Pour partager ces dépenses la municipalité de Samoreau, approuvée par le préfet en septembre 1819, a soumis un projet de fusion à celle de Vulaines... on ignore la réponse à cette première tentative « d'intercommunalité ».

Les recettes sont très maigres et la commune doit demander des « aides ou des secours », ou faire appel à ses notables qui sont souvent fiers de se montrer généreux par leurs dons et legs. Elle a aussi parfois de bonnes surprises.

Tout commence avec l'argent du bois Rapoil

En 1829 le maire de Vulaines apprend que la commune va recevoir 9 622 Fcs. D'où vient une telle aubaine ? D'une vente de bois provenant des forêts domaniales.

Avant la Révolution les communautés des habitants avaient des « droits communaux » sur les forêts du roi, c'était le cas pour les paroisses de Samoreau et de Vulaines dont les habitants pouvaient aller ramasser genêts et bruyères, et faire paître leurs bestiaux. L'Etat ayant mis légalement fin à ces « coutumes », chaque maire essaie de négocier avec l'administration pour obtenir quelques passe-droits, d'où des conflits sans fin entre Samoreau et Vulaines à propos des avantages obtenus par chacun.

Saisi par les communes, le tribunal civil de Fontainebleau met fin en juillet 1826 aux « dits droits de Vulaines et de Samoreau », contre un cantonnement forestier, le « bois Rapoil » (appelé aussi « bois du Nord de la Guette » sur le cadastre, ou « bois des Sts Pères »). Cette coupe de 13 ha 79 qui est en indivis est évaluée à 26 481 Fcs. Vulaines demande aussitôt à sortir de l'indivision et obtient, après de nombreuses disputes avec sa voisine, 9 ha 24 pour le fonds et 9 622 Fcs pour l'adjudication du bois (contre 10 ha 10 et 10 508 Fcs à Samoreau).

C'est une somme importante. On peut la comparer au prix d'achat du château de Vulaines (celui qu'on appellera d'Erceville) vendu avec son parc, et ses potagers, vergers... pour 23 000 Fcs en 1823. Ne parlons pas du salaire d'un manoeuvre d'industrie qui est de 17 centimes de l'heure, pour lui c'est une demie vie de travail !

Que faire d'une telle somme ?

Avant même que l'argent soit disponible, les projets se multiplient: l'église est en mauvais état, son horloge ne fonctionne plus... cependant la première décision, en mai 1829, est pour l'achat d'une pompe à incendie de 852,50 Fcs. Mais

pour protéger cette pompe, il faut un local. Or les habitants se plaignent aussi de la difficulté à faire presser leurs raisins, car les pressoirs se font rares et si le vieux « pressoir banal » existe toujours, il a été vendu à un particulier dès 1761. Dans un village qui compte plus de 80 ha de vignes à vin, il serait nécessaire d'en reconstruire un, qui soit communal. Encore faut-il trouver un terrain...

Le maire François Loraux, négociant à Paris et qui est le contribuable le plus imposé de Vulaines, se montre déterminé et efficace. Il convainc trois propriétaires de vendre des parcelles pour une surface de 6 perches (3 ares), fait établir un devis, et obtient dès le 29 juillet 1829, l'autorisation sous-préfectorale de dépenser 7000 Fcs « pour parvenir à la construction d'un pressoir à vin et à l'acquisition des terrains nécessaires pour son emplacement ». La construction est faite par l'entrepreneur Fromagé de Fontainebleau.

Il s'agit en fait d'un véritable projet d'urbanisme car le terrain de 6 perches est bien placé au « centre » du village, c'est à dire à égale distance des deux hameaux qui le constituent, celui de l'église et celui de la rue du Four (rue Pasteur). De plus ce terrain s'ouvre sur le chemin principal, qui descend vers le pont à péage mis en service en 1825 et permet, dans l'autre sens, d'aller vers Provins ou Montereau. Comme le terrain est trop grand pour un pressoir à vin, on le coupe en deux, le bâtiment sera précédé d'une place publique bordée d'arbustes.

Ainsi à une époque où les alignements n'existent, pas où les chemins sont mal tracés, Vulaines prévoit une place publique bordée de haies ouvrant sur le pressoir.

« La place de la mairie » est née avant la mairie elle même.

1830 : Une garde nationale, de nouveaux électeurs et un instituteur

Un an, jour pour jour, après que le sous-préfet de Fontainebleau a donné l'autorisation de construire le pressoir de Vulaines, la révolution triomphe à Paris, emportant le roi Charles X et son drapeau blanc.

Cette « révolution de Juillet » a un grand retentissement, même à Vulaines où le maire organise une souscription publique pour « les blessés dans les Journées du 27, 28 et 29 juillet ». « L'offrande » s'élève à 266,20 Fcs, les dons individuels allant de 100 Fcs pour le maire à 20 centimes pour une veuve. Cette liste permet de voir, que non seulement des hommes ont donné, mais aussi des femmes et plusieurs jeunes filles, ce qui est une chose surprenante dans la vie sociale de ce siècle si masculin.

Le nouveau régime, la « Monarchie de Juillet », apporte non seulement le drapeau tricolore dont le maire va acheter un exemplaire pour 50 Fcs (à ce prix, il devait être en soie !), mais aussi deux nouvelles institutions qui vont changer la vie locale: la garde nationale et la liste électorale pour les élections communales. Sans compter que l'esprit public changeant la commune décide de prendre un maître d'école.

La garde nationale est le peuple mobilisé pour assurer sa propre sécurité, elle est formée de tous les hommes valides, 54 pour le service, et 10 pour la réserve, cela fait un peloton. Le 19 septembre 1830, à midi, sur la place de la mairie, les gardes sont convoqués pour élire démocratiquement leurs officiers et sous-officiers. Trois sergents dont un sergent fourrier et un sergent-major, plus huit caporaux élus à la majorité simple, et un lieutenant (il y aura plus tard un capitaine) qui doit être élu à la majorité absolue.

Tout corps demande un équipement, et c'est justement cette question qui, dans les villes, va empêcher la garde d'être démocratique. En effet si chaque garde doit payer lui-même son équipement et son arme, seuls les bourgeois pourront le faire, c'est pourquoi la garde nationale devient vite une garde bourgeoise.

Mais ce n'est pas le cas à Vulaines, d'abord parce qu'il n'est pas question d'armes, et qu'ensuite le maire décide d'équiper la garde aux frais de la commune. Selon Georges Guillory l'équipement complet comprend la blouse, le shako, les épaulettes et la ceinture à boucle, cette tenue rurale coûte 28,65 Fcs par homme, la municipalité prévoit une dépense de 2 000 Fcs, et demande une subvention. La somme sera réduite mais des fonds votés.

L'organisation des manoeuvres, et l'assiduité des gardes prendront vite des aspects cocasses. Le 26 septembre à 2 heures du matin, le sergent-major en inspection, ne trouve pas le caporal ni les trois hommes de garde, en conséquence chacun des hommes est condamné à deux gardes supplémentaires et le caporal à quatre ! Mais cette garde permet de créer un corps de pompiers pour utiliser la belle pompe neuve. La garde nationale, une fois disparue, les pompiers resteront.

Si le peuple forme la garde « nationale », il n'est pas pour autant électeur. Seuls les riches votent et même si le « cens » électoral (c'est à dire le montant des impôts nécessaire pour pouvoir voter) est diminué du tiers, il est quand même fixé à 200 Fcs par an. A Vulaines, seul François Loraux est donc électeur pour les législatives, puisqu'il est le plus imposé avec 292 Fcs, alors que le suivant ne l'est qu'à hauteur de 166 Fcs. Cependant pour les élections communales la loi prévoit une représentation beaucoup plus large. Un système assez compliqué permet de dresser une liste de 42 électeurs avec leur impositions auxquels on ajoute les officiers élus de la garde.

Le conseil municipal de 10 membres, élu en décembre 1831, sera donc beaucoup plus représentatif, et comme F.Loroux obtient le plus de voix, il est assez normal qu'il soit à nouveau nommé maire.

Le troisième changement concerne l'école. Il n'est pas directement en relation avec le nouveau régime qui ne développera l'enseignement primaire que quelques années plus tard. L'initiative vient d'un certain Louis François Canet, fils du maître d'école de Chartrettes. En septembre 1830, il vient de passer un examen de capacité à Melun et pose sa candidature pour «tenir une école du 2ème et du 3ème degré» à Vulaines, c'est à dire une école où l'on apprend à lire et écrire (2d degré) mais aussi le calcul et la grammaire (3ème degré).

Le maire qui était aussi «inspecteur des écoles de Vulaines, Samoreau et Samois», y est très favorable et fait voter un budget annuel de 100 Fcs dont 60 Fcs de logement. L'instituteur est en effet rémunéré par la commune uniquement pour les «enfants pauvres» (20 Fcs par an), les autres lui donnant une rétribution scolaire bien précise, et qui varie de 75 centimes à 1 franc 50 par mois, selon le «degré» enseigné. A cela s'ajoute, encore en 1831, la rétribution pour sonner l'angélus et s'occuper de l'enfant de chœur (20 f par an aussi), ce qui montre que l'instituteur reste une sorte de sacristain lettré, qui réunit sans doute les enfants chez lui.

Ces trois grands changements se conjuguent pour changer le projet de pressoir.

Quand le pressoir devient maison commune

Le Conseil municipal déterminant est celui du 9 janvier 1831. Le maire comprend bien que le nouveau contexte politique demande la satisfaction de besoins plus populaires, d'où le projet de remplacer la construction du pressoir en cours, par celle d'une salle communale, en y affectant des dépenses prévues pour la réfection de l'horloge et du clocher de l'église. Cette salle communale servirait pour les réunions du Conseil, pour celles de la garde qui pourrait aussi manoeuvrer sur la place et pour... «l'amusement».

Le texte des résolutions est préparé sur le registre, mais la réunion qui rassemble la municipalité et les «plus imposés», ne se passe pas comme il prévu. La perspective d'une salle ouverte pour les réunions populaires ne doit pas plaire à tous et la demande d'une maison d'école est brutalement mise à jour... Le texte est très largement modifié et raturé pendant la séance, et la décision est prise de construire une «**maison commune pour servir à la mairie, à l'école, aux réunions municipales et autres assemblées**». Du pressoir il n'est plus question !

Le bâtiment est terminé puis aménagé et embelli par Martial Reverdery, «maître maçon rue du Four» (rue Pasteur). Le village a désormais une salle qui lui sert pour les réunions municipales, celles de la garde, et pour danser sans oublier le logement de la pompe à incendie... mais elle n'a que 12,70 m sur 8,80.

Un projet de grande mairie

Le maire qui a su écouter tout le monde en tire un vrai succès électoral en décembre 1831, 29 voix sur 31 « votans », il peut alors se lancer dans d'autres projets et poursuivre son idée d'un bâtiment « central » à Vulaines.

Car l'école a du succès, et comme en 1833 la loi Guizot, oblige chaque commune, non seulement à avoir un maître, mais aussi à avoir une « maison d'école », il faut bien faire de nouvelles constructions. En octobre la décision est prise d'agrandir la salle communale de façon à ce qu'elle puisse servir aussi de « **salle de mairie, d'école et de logement pour l'instituteur** ». Cela suppose d'y adjoindre un étage, de reprendre la façade...

Loraux offre « la terre rouge et le sable nécessaire pour la maçonnerie » mais le devis du 12 janvier 1834 s'élève quand même à 3 745 Fcs. Un beau projet mais il ne reste bien sûr plus rien du profit de la coupe du bois Rapoil. Il faut chercher un financement mais le conseil n'est plus unanime pour voter des « centimes additionnels extraordinaires », c'est à dire envisager une augmentation des impôts.

L' école-mairie dans l'ancienne grange aux dîmes

En avril 1834 le maire change brutalement de projet. Il fait état du mur de la maison commune qui supportera difficilement les agrandissements, des critiques émises par le préfet et... de l'adjudication prochaine de l'ancienne grange aux dîmes qui pourrait faire affaire.

Qu'est-ce que ce bâtiment appelé grange aux dîmes ? Avant la Révolution de 1789, l'Église percevait des taxes en nature appelées dîmes, les grains et produits collectés étaient entreposés dans des bâtiments qui étaient donc des greniers, souvent assez bien construits, mais cette grange de Vulaines n'avait pas l'importance, ni la beauté de celle de Samoreau.

Il faut imaginer un bâtiment d'environ 8 mètres sur 10 avec une façade sur l'actuelle rue de l'église (anciennement rue des Trois maisons), et des pignons de 11 mètres et demi de haut, dont l'un accolé au nord de la vieille église. Comme les autres biens d'Église, cette grange devenue « bien national » en 1791, est vendue par adjudication en juillet 1792 à des bourgeois parisiens, puis change plusieurs fois de mains. En 1834 elle est adjugée par le tribunal de Fontainebleau à un certain sieur Giron, qui se déclare prêt à la rétrocéder de suite à la commune. Est-ce un homme de paille ?

Tout va très vite : la maison et son jardin mesurent 3 a 57 ca et sont évalués à 1 290 Fcs en mars 1835. Certes la maison n'est pas en bon état et il y a quelques problèmes avec le locataire, mais dès août la question est réglée.

Les plans et devis d'aménagements sont prêts en janvier 1836. Le préfet accorde un secours de 1000 Fcs et donne l'autorisation à la commune de s'imposer extraordinairement de 2 000 Fcs, par de nouveaux « centimes extraordinaires » sur 10 ans.

Ainsi à l'automne 1837 le nouvel instituteur, Ambroise Défossé arrivé en juillet, peut faire la classe dans la nouvelle maison. Mais le conseil municipal s'aperçoit en décembre qu'il y manque un poêle et des tuyaux ! Et qu'il n'y a pas de mobilier, aussi il fait faire une table « en forme de pupitre de 10 pieds de long ».

Quand François Loraux quitte sa charge, en avril 1838, après 14 ans passés comme maire, « il laisse encore une preuve de ses bonnes intentions » en offrant des objets destinés à l'ameublement de la salle de mairie:

*« une armoire en noyer contenant la collection entière des bulletins des lois et les registres d'état civil
un grand casier nouvellement fait et posé dans le cabinet des archives contenant 10 cartons où sont classées toutes les pièces relatives à l'administration municipale
une table sur son châssis à pieds, avec tiroir, servant de bureau pour le maire
deux bancs de 6 pieds [le pied vaut 32,5 cm] de long, peints en vert, et 9 chaises servant de siège dans la salle de la mairie
le buste du roi acheté en 1831 pour être placé sur un piédestal dans la salle de mairie ».*

[le tout pour une valeur de 139 Fcs]

Vulaines possède donc un bâtiment servant de « corps de garde et un logement d'instituteur au rez-de-chaussée et 2 salles d'école, un local de mairie et un cabinet d'archives au 1er » qui lui a coûté 3137 Fcs (y compris les 1270 Fcs pour l'achat), auxquels il faudra rajouter 262 Fcs de dépassement.

Est-ce un bon calcul ?

L'économie réalisée par rapport au projet de 1835 n'est que de quelques dizaines de Fcs et Vulaines va avoir de toute façon, bien du mal à régler ces dépenses. La commune a utilisé ses ressources extraordinaires jusqu'en 1842, et comme il y a de nouvelles dépenses pour l'aménagement de la route départementale, il faut voter une nouvelle augmentation extraordinaire de « cinq centimes » (c'est à dire de 5%) de contribution foncière. En mai 1839, le sieur Giron, celui qui a vendu la grange aux dîmes, se plaint que la commune lui doit toujours 400 Fcs...et c'est un particulier qui doit les avancer ! Et en 1840 alors que le préfet accorde 300 Fcs pour venir en aide aux victimes de la grêle de 1839, le conseil municipal affecte cette somme au remboursement des fameux 400 Fcs !

Était-ce un bon projet ?

Certes, la commune y gagne une salle communale qui servira désormais essentiellement à la danse (et à la pompe à incendie), la nouvelle école-mairie est aussi plus grande, mais elle perd sa position « centrale ». Surtout elle occupe un bâtiment en mauvais état dont les récents aménagements accélèrent encore la dégradation de l'église à laquelle il est accolé. Un bâtiment inadapté, humide, sombre, sans compter la présence du cimetière voisin, dont le conseil a envisagé le déplacement dès 1836, l'a décidé en 1846 mais qui restera utilisé jusqu'en août 1848...

Dès 1841 la maison d'école nécessite de nouveaux travaux extérieurs ainsi que l'église et le clocher (encore 295 Fcs), et quand l'instituteur se plaint auprès de l'administration du manque de mobilier, le conseil répond que tout a été dépensé pour l'extérieur ! Le brave homme qui voit le nombre de ses élèves augmenter, doit réduire son logement. En février 1847 le conseil lui rembourse une cloison qu'il avait installée à ses frais pour séparer la pièce en deux !

Ainsi va le village jusqu'en février 1848 et la nouvelle révolution parisienne. Cette fois la République est proclamée et la liste électorale fait un bond de 30 à 74 électeurs, puisqu'elle devient « universelle », c'est à dire masculine. Un souffle égalitaire passe sur le conseil municipal qui dans sa séance du 1er septembre parle de l'autorisation donnée par le « citoyen sous-préfet »... de la présidence du « citoyen maire » (il s'agit de Jean François Delaplace) et des « citoyens » conseillers dont un certain « Derceville » qui en bas de page signe pourtant « Ernest Rolland d'Erceville », il s'agit d'un nouveau venu qui va jouer un grand rôle.

Un nouvel acteur, Ernest d'Erceville

Le comte Ernest d'Erceville fait partie d'une famille de noblesse de robe (noblesse liée à la haute magistrature d'Ancien Régime), les Rolland comtes de Chambaudoin d'Erceville vicomtes de Chapuis. Or Chapuis est une ancienne seigneurie de Machault (le château existe toujours) et c'est le fils aîné qui en a hérité. Le cadet, Ernest, ancien officier de marine âgé de 39 ans, achète en 1845 le château de Vulaines et va y vivre jusqu'à sa mort le 15 août 1885.

Il s'agit du « vieux château » (celui qui a brûlé en 1944), qui était celui de la seigneurie de Vulaines, détachée de la baronnie d'Héricy en mars 1716, puis transmise plus par vente que par héritage, pendant 150 ans essentiellement à des hauts magistrats.

Le bâtiment assez classique était construit en bordure de l'actuelle rue Riché, à la hauteur du n° 27, son parc s'étendait au nord et donnait son nom au chemin qui le bordait (toujours rue du Parc). Comme pour toutes les maisons de maître locales, le

jardin potager et le verger étaient de l'autre côté de la rue (en partie sur l'actuel « jardin d'aventure »). Le domaine qu'Ernest d'Erceville achète en 1845 n'est pas aussi vaste que celui du XVIII^{ème} siècle, mais le château et son parc n'ont pas changé depuis le plan de 1787. C'est son fils, Charles, qui en 1892 modifiera beaucoup le bâtiment, et créera celui qui nous est connu par les cartes postales.

L'arrivée du comte est sans doute très remarquée puisqu'aux élections municipales de 1846, 33 voix se portent sur son nom, c'est le meilleur résultat. Mais le maire reste François Delaplace, nommé depuis 1843, puis élu par les conseillers en 1848. Ernest d'Erceville ne deviendra maire qu'après la proclamation du Second Empire en 1852. Et il le restera jusqu'en 1867.

Mais avant même d'être maire, l'action du comte d'Erceville est déterminante dans deux domaines qui vont marquer l'avenir de Vulaines: la paroisse et l'école.

Vulaines redevient paroisse

On a vu que malgré les demandes répétées du conseil municipal, l'église de Vulaines n'était que « chapelle » et n'avait pas de desservant. Mais quand en 1847, le Conseil réitère sa demande en soulignant à la fois, l'augmentation de la population à cause du chemin de fer, et la régularité de la pratique religieuse, cette fois l'évêque de Meaux répond positivement. A condition dit-il qu'un logement convenable soit offert au desservant. Immédiatement, Ernest d'Erceville propose la petite maison qu'il possède en bordure de son potager (la maison a été détruite, elle se trouvait en face de la boulangerie). Les prêtres y logeront jusqu'en 1920 (Voir plus loin).

Désormais l'église de Vulaines peut retrouver une activité régulière. Au printemps 1847, le roi l'érige en « succursale », et le 14 mai 1848 l'abbé Naudin y célèbre la communion des enfants, pour la première fois depuis ce siècle.

La seconde République veut développer l'instruction publique, mais cette période est aussi celle du développement de la liberté de l'enseignement avec la loi Falloux. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre ce qui se passe à Vulaines.

Le 29 mai 1851 le maire fait état d'une lettre de l'inspecteur primaire menaçant de faire fermer l'école pour insalubrité, on sent que les autorités nouvelles sont plus exigeantes que les anciennes. Aussitôt le conseil «qui a examiné le logement de l'instituteur reconnaît l'utilité urgente de construire une Maison d'école dans le jardin » de la précédente.

Mais au moment où cette grande décision est prise, le maire enregistre, le 16 septembre 1851, l'ouverture d'une « école primaire libre » dirigée par « demoiselle

Victoire Rouxel, connue en religion sous le nom de soeur Lazare, appartenant à l'Institut de la Doctrine Chrétienne de St-Sauveur-le-Vicomte (Manche)». Cette école s'installe dans un local fourni par Mr. d'Erceville, à côté des communs du château. L'enseignement va donc se développer à la fois libre et communal.

On remarque que dans les deux cas le rôle d'Ernest d'Erceville a été déterminant, et ce n'est donc pas une surprise s'il est nommé maire par le nouvel empereur Napoléon III en 1852. Maire d'une commune dont tous les habitants ont voté « oui » aux plébiscites de 1851 et 1852.

L' école et la mairie de la rue des Trois Maisons

Pour répondre à la déclaration d'insalubrité, dès octobre 1851 le maire Delaplace avait proposé une mairie-école magnifique dont nous avons les plans d'architecte et le devis. Il s'agit de détruire la vieille grange aux dîmes (ce qui fera le plus grand bien à l'église) et de faire dans le jardin « **une école avec logement de l'instituteur et salle de Mairie** et quelques réparations à l'église ». Cette construction est possible car le cimetière qui se trouvait à l'ouest de l'église a enfin été transféré vers les Sablons, à la sortie du village (il y est toujours), les ornements funéraires seront conservés sur place jusqu' en juillet 1854, mais la place existe et la salubrité aussi.

Car à cette époque les considérations d'hygiène sont particulièrement fortes et le projet insiste sur la circulation de l'air et sur la présence du soleil :

« La classe est sous le rapport hygiénique dans les meilleures conditions désirables, ses dimensions ont été calculées pour une fréquentation de soixante élèves [surestimation de la population scolarisable ou moyen de donner de l'air aux enfants présents ?] le sol est de cinquante centimètres plus élevé que celui du jardin [contre l'humidité], la hauteur du plafond est de trois mètres cinquante, de plus ce qui n'est pas moins important, la classe a été placée de manière à jouir des trois expositions du levant, du midi et du couchant »

De la salle du Conseil placée au 1er étage ainsi que le logement de l'instituteur, il n'est rien dit, mais le plan la montre assez petite : 3,60 mètres sur 5,70, mais avec deux fenêtres vers la rue, et une cheminée.

Après 1852 le nouveau maire, Ernest d'Erceville poursuit les projets de son prédécesseur, mais la création de l'école des soeurs change sensiblement les données du problème scolaire. Car selon la loi, chaque commune est tenue d'avoir une école publique qui accueille chacun des sexes séparément, sauf si une école libre existe. Ainsi la création d'une école libre de filles rend inutile une classe de filles à l'école publique, cette situation va durer 30 ans. La classe de l'école publique projetée, qui devait accueillir garçons et filles avec « deux portes distinctes sous le rapport des

convenances », ne sera ouverte qu'aux garçons et pourra être réduite au profit du logement de l'instituteur.

Une belle construction mais dont le devis s'élève à 9200 Fcs. Comment faire face ? La commune propose de s'endetter pour 6000 Fcs et d'augmenter les impôts sur 12 ans, mais il faut encore des subventions. Le ministre de l'instruction publique accorde 1500 Fcs en 1852, mais le préfet trouve que le déficit serait trop grand et rejette le projet.

Il faut revenir à la charge et le rôle d'Ernest d'Erceville a du être décisif dans l'obtention, au printemps 1853, d'une nouvelle aide de 1500 Fcs. Cette fois le décret impérial autorisant l'augmentation des impôts et permettant le début des travaux peut paraître. L'école est construite mais comme l'ancienne est démolie en même temps, les enfants vont en classe chez un particulier, dans la maison qui se trouve presque en face de l'actuelle école (au 21 rue Riché) !

Vulaines a une belle mairie-école (c'est l'actuelle maison paroissiale de la rue de l'église) mais les dépenses réelles s'envolent et vont atteindre les 12000 Fcs... Les demandes de subventions pourront continuer pendant longtemps !

Une belle école servant de mairie et située à proximité de l'église, n'est-ce pas le cas de milliers de villages ? Comme eux, Vulaines aurait connu de nouvelles constructions scolaires au XXe s. et aurait transformé sa vieille école en mairie... mais il serait dit que Vulaines n'était pas un village ordinaire.

Un legs considérable et inattendu

En avril 1854, une énorme surprise, Charles Jame lègue 100 000 Fcs à la commune !!! Qui est ce bienfaiteur ?

Nous savons peu de choses de Charles François Jame. C'est un bourgeois parisien, né en 1789, un homme d'affaires avisé qui a su investir et possède une grande maison et trois immeubles parisiens, dont celui où il réside et qui fait le coin du boulevard des Italiens et de la rue de Richelieu.

En mai 1849, il achète sur adjudication une entreprise de « durcissement des pavés au moyen de goudron », située aux Basses-Loges d'Avon. G.Guillory explique que ce procédé avait été mis au point vers 1840, par un certain Dr Badon pour utiliser les grès tendres de Fontainebleau, à un moment où l'administration était particulièrement exigeante sur la qualité des pavés parisiens. Mais l'entreprise, en faillite, fut mise à prix, et comme personne n'en voulait, elle fut achetée par Mr.Jame pour 13 700 Fcs alors que son prix initial était de 120 000.

C'est dans son immeuble du boulevard des Italiens, que le 12 avril 1854, « au quatrième étage, dans sa chambre à coucher ayant vue par deux croisées sur le boulevard, malade de corps mais sain d'esprit et de jugement », que Charles Jame « fait dicter à Maître Piet, notaire à Paris et en présence de quatre témoins » son testament.

Il donne, entre autres legs, rentes perpétuelles et viagères, une somme de 100 000 Fcs « pour la construction d'une église et de deux nouvelles maisons d'écoles pour garçons et pour filles, au village de Vulaines, plus l'acquisition du terrain nécessaire et d'une contenance suffisante pour ces constructions »

Charles Jame et Marie-Louise Bénard

Mais pourquoi ce don à Vulaines alors que nous n'avons jamais rencontré ce personnage dans l'histoire communale ? Peut-être à cause d'une femme, Marie-Louise Bénard dont la suite de l'histoire nous dira l'importance exceptionnelle.

Née à Paris en mai 1820 dans une famille modeste, nous ne connaissons de sa jeunesse que la perte précoce de ses parents et les bonnes relations qu'elle garde avec sa grand-mère maternelle. A 30 ans Marie-Louise n'étant pas mariée et ayant des revenus modestes, a sans doute besoin de travailler. A-t-elle été gouvernante ? Est-elle jolie ? Qui a séduit qui ? Le fait est, qu'elle vit avec Charles Jame qui a 31 ans de plus qu'elle.

En 1850, Charles Jame achète le « Petit château » de Vulaines (à la place de l'actuel château des Brûlys). Est-ce pour les beaux yeux de Marie-Louise ou pour faire une bonne affaire ? Cette nouvelle propriété est nettement plus importante que celle d'Avon, puisqu'en 1854 elle sera évaluée 50 000 Fcs contre 15 000 pour les Basses loges.

Le château était dit « neuf » ou « petit » car la maison n'était devenue grande et bourgeoise que depuis les années 1840 et le parc ne s'était pas encore étendu au sud vers le vieux moulin du ru Dondaine. La propriété pouvait cependant être comparée, le prestige en moins, à celle du « Vieux château », achetée 52 500 Fcs par le comte d'Erceville en 1846.

Jame y fait des travaux, il utilise son stock de pavés au goudron pour « durcir » sa rue, il fait rehausser la maison, aménager un bassin dans le parc et le grand potager, toujours en face du château. Donc à 61 ans il s'installe à Vulaines, avec Marie-Louise, pour mener une vieillesse heureuse.

Pourquoi ce legs ?

Mais à cette époque la richesse entraînait aussi des « devoirs ». Vulaines ayant, comme nous l'avons dit une église en très mauvais état, G.Guillory rapporte qu'un certain Monsieur Cartier prit l'initiative d'une souscription entre « bourgeois » fréquentant Vulaines. Chacun devait verser au prorata de sa fortune pour réparer l'église qui bénéficiait à nouveau d'un desservant. Mais cela ne plut pas à Charles Jame qui, étant le plus riche, devait être le premier souscripteur, alors qu'il était le dernier arrivé. La souscription fut donc abandonnée et l'église resta en mauvais état. Sur son lit de mort Charles Jame aurait eu regret d'avoir empêché cette oeuvre pie et aurait voulu y remédier par sa générosité posthume.

Il faut dire que cette mort précoce l'amène « à régler ses affaires » avec une certaine précipitation. Malade, il décide d'épouser Marie-Louise Bénard et ils signent un contrat de mariage le 6 avril 1854 chez le notaire, mais la maladie empire et Mr.Jame ne peut plus quitter son lit. Cela explique que ce soit chez lui, que Me Piet vienne se faire dicter le testament, le mercredi 12 avril « à trois heures ». Testament qui fait de Melle Bénard sa légataire universelle, mais de mariage il n'y a encore que le contrat !

Heureusement « à quatre heures et demie » arrive le maire du II ème arrondissement, il est autorisé par le procureur impérial à « procéder, les portes ouvertes, au mariage du sieur Charles Jame et de Marie-Louise Bénard ». Il était temps puisque le malheureux marié décède, quatre jours plus tard.

Un legs qui ne change rien

Si le legs est considérable, deux fois la valeur de la propriété Jame de Vulaines, huit fois le coût de la maison d'école et mairie que la commune est en train d'achever à côté de l'église, plusieurs vies de travail d'un manouvrier... il n'entame pas vraiment la fortune du défunt. Celle ci est essentiellement immobilière et estimée à 2 315 000 Fcs de biens, dont 1 700 000 pour le seul immeuble du boulevard des Italiens.

Le défunt a fait preuve d'une grande générosité puisque les legs à divers cousins se montent à 120 000 francs, et qu'il faut y ajouter les capitaux utilisés pour 4 400 francs de rentes viagères à diverses personnes. Mais craignant pour les revenus de sa jeune veuve, il n'a pas voulu qu'ils soient diminués par le legs fait à Vulaines, d'où la fameuse condition :

« cette somme ne sera pas exigible du vivant de ma légataire universelle, elle sera payable après son décès [par tiers étalés sur les deux années que devait durer la construction] le tout sans intérêt ».

Or Marie-Louise Benard, veuve Jame, a trente sept ans et se porte parfaitement bien !

Le conseil municipal puis le préfet acceptent le legs, mais la commune n'en tire donc aucun avantage immédiat et ne peut faire aucun projet d'avenir, sauf à souhaiter la mort de la veuve de son bienfaiteur ! De plus Charles Jame a oublié qu'il fallait payer immédiatement des droits sur son legs, or ils se montent à 9 900 Fcs (soit plus que le devis initial de l'école-mairie) et la commune ne peut le faire...

Mme Veuve Jame se montre bien disposée mais très réaliste. Elle accepte d'abord de payer les droits, mais en retire le montant sur celui du legs ainsi réduit à 90 100 Fcs, puis en 1857, elle fait une proposition au préfet dont la nature a de quoi bouleverser l'avenir de Vulaines.

Le Vulaines de Madame Jame

Dans une longue lettre du 15 janvier 1857, elle explique qu'elle est encore jeune et que « d'après les conditions ordinaires la construction de l'église de Vulaines peut être longtemps ajournée », c'est pourquoi elle fait « une offre spontanée et toute bénévole... mais dont les conditions devront être acceptées dans toutes leurs parties ».

Reprenant les termes du testament dans l'ordre où ils se présentent, elle propose que la commune achète un terrain dans le virage de la route départementale (partie nord de l'actuel parking), qu'elle y fasse construire une grande église, et comme le terrain à acquérir possède déjà une maison, cela fera un bon presbytère.

Pour les écoles elle constate que Vulaines a une école publique de garçons qui est neuve (c'est celle que vient de faire construire le maire) et une école libre de filles qui est hébergée dans un local lui appartenant. En effet l'école des religieuses, ouverte en 1851, dans un bâtiment appartenant au comte d'Erceville, venait de traverser la rue, en 1856, pour s'installer dans une maison et sur un terrain appartenant à Mme Jame (sur l'emplacement de l'actuelle mairie). Elle prendra donc la valeur de cet ensemble sur le montant du legs, paiera les factures de l'église neuve et de son terrain avec presbytère, et la question du « legs Jame » sera réglée.

Cette proposition changeait complètement l'avenir de Vulaines : une grande église au centre du village et une école-mairie qui aurait pu s'étendre ultérieurement à la place de la vieille église. Une sorte de Vulaines inversé par rapport à ce qu'il est devenu.

Mais le conseil, unanime, refuse les propositions de Marie-Louise Benard Veuve Jame. D'abord il a peur qu'elle meure avant la fin des travaux, et qu'il se retrouve avec de nouvelles dettes. Ensuite le testament a parlé «d'écoles neuves pour les garçons et les filles» et celle qu'offre Mme Jame est vieille et uniquement pour les filles, enfin il n'a jamais été question de presbytère...

Le conseil est aussi peut-être un peu inquiet de voir la place que les Jame veulent prendre dans le village: un vaste tombeau dans la future église (mais payé en sus du legs) et un changement de patronage, la nouvelle église étant dédiée à Saint Charles...

Comme la proposition était à prendre ou à laisser, le refus du conseil renvoie à l'application de la lettre du testament, il faudra attendre le décès de Mme Jame pour profiter du legs. Décision courageuse car la commune est tellement prise par ses problèmes financiers (école, chemins vicinaux...) que la question du mauvais état de l'église est laissée en suspens, or en 1862 la voûte du choeur menace de s'effondrer et le devis est de 1 673 Fcs... Mais comme la maison d'école n'est pas finie de payer, c'est le maire, Ernest d'Erceville, qui propose de mettre à contribution la fabrique (l'organisme qui gère la paroisse) et de payer le reste de sa poche. Les travaux vont durer l'été, et pendant ce temps l'office sera célébrée dans le salon du château !

L'argent du legs Jame manque vraiment mais il faut savoir attendre.

Vulaines attendra quarante ans, sa mairie et son église, puisque Marie-Louise Bénard décède à Nice le 16 janvier 1897. Entre temps beaucoup de choses ont changé.

Quarante ans de changements

L'entrée en scène d'Alexandre Riché

Les changements concernent d'abord les héros de notre histoire et tout particulièrement celle dont la vie est si étroitement liée à l'avenir de la commune, Marie-Louise Bénard. Celle qui était devenue à quatre jours d'intervalle Madame puis Veuve Jame, se remarie sept ans plus tard, en novembre 1861, toujours dans le II^d arrondissement de Paris, mais cette fois à la mairie, et non à domicile, avec un certain Alexandre Riché, elle a 44 ans et lui 28.

Comment se sont-ils connus ? Alexandre Riché est né à Alger, il vit chez ses parents à Paris mais il a un oncle Julien Riché, et cet oncle n'est autre que ... le curé de Vulaines ! Sans entrer dans le secret des sentiments, on peut dire que c'est un « bon » mariage pour le jeune Riché, qui « d'employé » devient « propriétaire » et qui s'installe immédiatement chez sa femme, sur le boulevard des Italiens et au « Petit château » de Vulaines. Il s'y plaît et ils agrandissent le parc, modernisent l'habitation...

Cette installation à Vulaines sera politiquement féconde Alexandre Riché est électeur en 1862, candidat et élu au conseil municipal en 1865, c'est lui qui recueillera le plus de voix aux dernières municipales impériales de 1870. A l'inverse Ernest d'Erceville, qui est à peine plus vieux que la nouvelle Mme Riché, connaît quelques déboires, nommé maire par l'empereur en 1852, il l'est resté jusqu' en 1867, date à laquelle il est remplacé par Duchesne, il redevient alors simple conseiller, comme Alexandre Riché qui a 15 ans de moins que lui et qui va peu à peu conquérir la place.

Si Ernest d'Erceville est attaché à l'Empire ce n'est sans doute pas un inconditionnel et son remplacement à la tête de la commune en 1867 le prouve, Alexandre Riché, lui, est républicain et il se sent porté par les progrès de ce parti. En 1870, le dernier plébiscite du II^d Empire recueille 67 « oui » comme en 1852, mais la population ayant augmenté on trouve aussi 18 « non ».

La salle communale et les Prussiens

Quelques mois après, l'Empire s'écroule avec le désastre militaire de Sedan, la République est proclamée en septembre 1870, mais la France est envahie par les Allemands, on coupe le pont de Valvins pour se défendre mais Vulaines est occupée. En effet d'octobre 1870 au mois de janvier suivant, la commune doit loger 62 soldats prussiens et 2 officiers, et aussi payer une contribution de guerre de 1695 Fcs en décembre.

Cet événement tragique aura des conséquences surprenantes sur le patrimoine communal. En effet après la paix, le gouvernement indemnise les familles qui ont dû loger des Prussiens, mais il ne leur propose que 4,50 Fcs par homme, ce que la municipalité considère comme « une somme insignifiante ». Aussi elle demande un « abandon général de cette indemnité » (chaque famille signe) et affecte la somme totale « à faire bitumer la salle communale ». Tout finit donc par des danses à Vulaines !

République ou monarchie ?

Le nouveau régime porte le nom de République mais beaucoup pensent qu'il ne s'agit que d'une transition vers le rétablissement d'une monarchie plus ou moins libérale. D'Erceville doit être de ceux-là, alors que Riché mise tout sur le progrès des républicains. Ils s'affrontent successivement en 1871 où Riché devance d'Erceville par 48 voix contre 37, puis en 1874 d'Erceville rétablit presque l'égalité avec 61 voix contre 63 à son adversaire, enfin en 1878 d'Erceville s'envole avec 78 voix contre 40. Il redevient maire.

Mais c'est au moment où il l'emporte à Vulaines que ses adversaires gagnent les élections générales. Démis de ses fonctions en décembre 1880, il ne se représentera plus et mourra à 67 ans à Vulaines en 1885. Riché déjà élu au conseil d'arrondissement en 1880, est nommé maire à 48 ans, en 1881, puis il sera élu et réélu jusqu'à sa mort en 1905.

La République au village

La victoire des Républicains se traduit de suite par une nouvelle politique scolaire et par de nouveaux rapports avec l'Église catholique (qui reste concordataire jusqu'en 1905), la question de la laïcité va marquer Vulaines mais sans cependant l'enflammer.

L'école publique mixte

Dès 1875 les républicains militants s'étaient manifestés en signant une pétition pour « protester contre l'obligation qui leur est faite d'envoyer leurs jeunes filles, depuis 24 ans à l'école tenue par les soeurs de la Doctrine chrétienne ». Ils reprochent aux religieuses un manque de compétence « vu qu'aucun diplôme n'est exigé d'elles » (leur lettre d'obédience suffisait) ce qui se traduit par le fait qu'aucune fille n'est présentée au certificat d'études primaires.

Ils demandent que les filles soient accueillies à l'école publique qui deviendrait mixte. Le conseil municipal appuie cette demande de « 10 pères de famille » auprès du Conseil départemental de l'instruction publique, mais elle est rejetée sur le motif « que l'école libre existante satisfait aux besoins de la population ».

En 1881 l'inspecteur primaire de Fontainebleau s'appuie sur cette pétition de 1875 pour demander la création d'une école publique mixte à Vulaines, « la classe étant suffisamment spacieuse pour permettre d'y recevoir les garçons et les filles » (15 garçons et 12 filles de l'âge de six à treize ans). Le contexte politique étant inversé par rapport à celui de 1875, il obtient satisfaction, et l'école de Vulaines est donc mixte en novembre 1881, avant même la loi d'obligation scolaire de 1882.

Cette loi ne va pas de soi et le conseil scolaire sera très vigilant dans ces premières années pour que l'obligation soit respectée : enquête sur les motifs d'absence, convocation des parents, et même affichage public d'une remontrance officielle pour une certaine « femme H... marchande de marée, responsable des absences non justifiées de ses deux enfants ».

Mais cette école mixte nécessite un enseignement de la couture, obligatoire pour les filles et qui ne peut être fait par l'instituteur. Heureusement il a une épouse, Mme Roux qui devient maîtresse de couture. Le conseil municipal décide aussi de confier à la même personne la « direction de la garderie » des jeunes enfants dont les mères travaillent, en précisant qu'on ne peut créer une classe enfantine. Où ces enfants seront-ils gardés ? Sans doute chez Mme Roux qui recevra 200 Fcs par an pour ces deux fonctions.

La laïcité

Cette école gratuite et obligatoire est aussi laïque et cette nouveauté se traduit à Vulaines à travers un événement hautement symbolique : la concurrence entre la croix du Christ et le buste de la République.

Cette question est débattue au conseil le 25 août 1881. Il vient de voter, à l'unanimité, l'achat d'un buste de la République (payé par souscription des seuls conseillers) pour être placé, solennellement, le dimanche 11 septembre dans la salle d'école. Tous sont d'accord sur le principe mais où placer le buste, alors qu'une croix du Christ, se trouve « au dessus de la chaire de l'instituteur » ?

L'ancien maire, et toujours conseiller, Duchesne, qui a offert autrefois cette croix, souhaite qu'elle « continue à tenir la place qu'elle a toujours occupée depuis la

fondation de l'école » et il propose de placer le buste de la République en face de la porte d'entrée. Non, répondent d'autres conseillers, il convient de faire l'inverse, puisque « l'emblème de la République qui est aussi celui de la loi, doit être mis au dessus de la chaire de l'instituteur ». Débat sérieux qui ne peut être tranché que par un vote. Par six voix contre quatre, décision est prise d'installer la République au-dessus de la chaire, et la Croix au-dessus de la porte « de manière à se trouver à la fois à la vue des élèves et du maître ». Un bel exemple de l'esprit de concorde qui domine à Vulaines ?

Maire contre curé

La concorde ne l'emporte pas toujours et les relations sont parfois difficiles. C'est manifestement le cas entre le nouveau maire, Alexandre Riché, et le nouveau desservant. Julien Riché, l'oncle du maire, est resté curé de Vulaines pendant dix-huit ans, de 1852 à 1870, et il s'est fait enterrer « au milieu de ceux qu'il a aimés » (la dalle existe toujours au pied de la croix du cimetière).

Est-ce la mort de son oncle qui permet au maire de manifester un anticléricalisme plus vigoureux, ou est-ce le nouveau desservant l'abbé Louis Desjardins qui moins accommodant ? Le maire accuse le curé de mobiliser les « cléricaux » et un document de 1886 atteste cette situation à la « clochemerle » :

Le maire apprend le 2 août que l'abbé Desjardins compte organiser une procession le dimanche 15. « Considérant que depuis longtemps il n'avait pas été fait de procession et qu'il convient de ne pas laisser rétablir cet usage qui peut être cause de troubles et une gêne pour la circulation », il prend le 5 août un arrêté municipal pour interdire toutes les processions sur la voie publique.

Mais cet arrêté doit être accepté par le préfet. Le 7 août, un samedi, le sous-préfet de Fontainebleau « s'empresse » d'en adresser une copie au préfet de Melun, qui donne son « accord pour exécution immédiate » et rajoute au crayon : « à faire partir aujourd'hui jeudi », c'est à dire le 12 août ! Le garde-champêtre, Pierre Chantoiseau, notifie immédiatement l'interdiction au desservant et le tout est inscrit au registre. Ouf il était temps.

Mais la vie religieuse aussi a changé, si les processions dans la campagne sont devenues plus rares, la pratique très conformiste est devenue plus individuelle et le vieux F.C. Delaplace, ancien maire de 1848 et grand-père du chroniqueur Georges Guillory, écrit en 1889 : « Le dimanche je suis toujours seul d'homme (sic) à la messe, en fait de propriétaire vigneron. Cela est bien triste quand je songe au temps de ma jeunesse où tout le monde venait à la messe et où personne ne travaillait le dimanche ». Souvenirs sans doute embellis par le temps, car la Brie n'a jamais été une terre très fervente, et sera bientôt une terre « radicale ».

Ainsi passent les années des dernières décennies du XIX^{ème} s. La République s'installe, Vulaines voit ses vignes et ses vigneronns disparaître avec la crise du phylloxéra, comme est loin le temps où un pressoir à vin était si nécessaire ! La salle communale qui l'a remplacé, existe toujours comme « salle à danser » et la commune y fait régulièrement des réparations. Pour l'église, la restauration partielle de 1862 la rend utilisable, l'école-mairie est réparée selon l'urgence et les intempéries.

Mais Alexandre Riché, toujours maire, doit bien savoir qu'un certain legs ... d'un certain Charles Jame...

Marie-Louise Bénard, ancienne veuve Jame, toujours épouse Riché, vieillit doucement entre son appartement de Paris, Vulaines où elle passe l'été, et Nice l'hiver. Et c'est à Nice, le 16 janvier 1897, qu'elle meurt à 76 ans.

La question des bâtiments à construire se pose avec urgence.

La quatrième mairie et l'église neuve

Une vraie mairie

Le Conseil Municipal qui a attendu 40 ans doit maintenant engager une course contre la montre. Car le testament prévoit que tout doit être construit en deux ans, et il faut choisir des emplacements, acheter des terrains, trouver des architectes, des entreprises de construction... tout cela en respectant les règles administratives !

Mais le respect de la lettre du testament, 43 ans après sa rédaction, se pose aussi. Mr. Jame a prévu une école pour chaque sexe, or depuis 1881 l'école mixte donne satisfaction et l'inspecteur primaire précise en 1897, qu'avec une population d'âge scolaire de 55 enfants et une population stationnaire de 359 habitants, une seule école mixte suffit !

Si l'école peut se contenter d'une classe unique, il faut cependant penser à la salle pour la garderie. Et puis le temps des mairies réduites à une petite salle de conseil et à un vague cabinet d'archives est terminé, la mairie est la « maison de la République et abritant l'école républicaine, elle doit devenir le principal monument de la commune ».

C'est ainsi que pense Alexandre Riché et pour construire une mairie digne de ses ambitions, il est prêt à compléter généreusement le legs Jame, par ses propres deniers. Mais il faut préciser qu'il est le légataire universel de son épouse, et par là, le seul héritier de feu Charles Jame !

Où construire ?

Le choix des lieux est difficile car les lieux sont toujours emblématiques de concurrences politiques. Qui occupera le centre du village, l'église ou la mairie ? L'école des religieuses sera-t-elle déplacée pour faire place à la nouvelle école publique et laïque ?

La question de l'emplacement de l'église se pose d'abord. On envisage à nouveau de la construire dans le virage de la route départementale. Mais les propriétaires des terrains concernés refusent de vendre : Mr.Prévot trouve que son pré « lui est très utile pour servir de lieu de pâturage à ses chevaux et à ses vaches », Mr.Reverdery (qui habite l'actuelle « Cour pavée », maison en face du parking), pense que son terrain est trop cher et « ajoute que cette église lui masquerait complètement la vue des paysages voisins ». On pense un moment à la déplacer vers le lavoir des Chapeaux mais c'est vraiment excentré. Reste donc la solution de détruire la vieille église, et de construire la neuve sur le même emplacement.

Mais dans ce cas il n'est pas possible de bâtir une grande mairie école à côté de l'église, le terrain n'y suffirait pas et le maire souhaite sans doute séparer les deux monuments. D'où sa proposition du 25 juin 1897: il offre de donner, gratuitement, le terrain qui lui appartient au centre du village. C'est le terrain sur lequel, une maison a été prêtée généreusement par sa femme (du temps où elle était Mme Jame) aux religieuses de l'école libre. Cette proposition relance donc la querelle scolaire !

C'est alors que le comte d'Erceville fait une proposition. Il s'agit de Charles, fils de l'ancien maire Ernest, celui qui a « modernisé » son château dans le style Renaissance. Résidant à Vulaines depuis quelques années, il y est conseiller municipal et président du Conseil de fabrique (l'institution qui gère les biens de la paroisse). Sa proposition vise à concentrer tous les nouveaux bâtiments au centre du village, tout en maintenant l'école libre à sa place.

Le projet s'appuie sur le fait que les terrains qui entourent l'école religieuse, sont sa propriété. Il échangerait donc le terrain de Mr.Riché (occupé par l'école libre) contre d'autres terrains beaucoup plus importants par leurs surfaces, on pourrait y ouvrir une nouvelle rue, perpendiculairement à la route, et elle permettrait d'accéder à un espace largement suffisant pour construire la mairie-école voulue par le maire.

Encore une proposition qui si elle avait été suivie d'effet, aurait donné une autre allure à Vulaines. Mais elle est immédiatement refusée par le conseil pour un argument à l'époque capital : la façade de la mairie ne donnerait pas sur la route.

Les réalisations d'Alexandre Riché

C'est donc le plan de Riché qui sera réalisé, d'Erceville qui est assez accommodant ne fera rien pour le contrarier. Mais ce plan suppose deux choses : d'abord déménager l'école libre, Charles d'Erceville la déplacera vers l'ouest, en faisant construire un bâtiment de style tout à fait scolaire, qui est actuellement occupé par une classe de l'école maternelle (l'école libre est fermée depuis 1932).

Mais ensuite, il faut démolir une maison qui est enclavée dans le terrain Riché. La maintenir réduirait considérablement la façade monumentale voulue par le maire, mais le propriétaire ne veut pas se séparer de son bien, ou du moins pas au prix proposé. D'où procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, ce qui suppose une enquête avec rapporteur, diverses démarches administratives ... et pour finir un décret du président de la République, Félix Faure, pris à Rambouillet en juillet 1898.

C'est cette maison qui abritait le vieux « pressoir banal » de Vulaines, celui qui s'était transmis pendant 138 ans de beau-père en gendre... il ne servait plus à rien et la notion de patrimoine n'existait pas encore pour ce genre d'objet. Peut-être at-il été utilisé comme bois de charpente ?

Alexandre Riché est tellement sûr de son fait qu'il n'a pas attendu la disponibilité du terrain pour engager les projets. Dès mars 1897, il a proposé un seul architecte pour les deux constructions, Mr.Cottin de Fontainebleau. C'est un architecte connu pour la construction de bâtiments publics et aussi un ami politique, élu de l'arrondissement. Charles d'Erceville fait remarquer qu'il n'a jamais construit d'église mais accepte quand même ce choix.

Cottin établit très rapidement deux gros devis et cahiers des charges, et on peut lancer l'appel d'offres pour le 18 septembre 1898. Dix entreprises répondent, la plupart de Fontainebleau, une de Samoreau et une d'Héricy, aucune de Vulaines. Elles proposent des remises plus ou moins importantes sur le devis, et c'est une entreprise de Champagne, Gillet, qui emporte l'adjudication avec 15% de remise sur le devis de la mairie et 8% sur celui de l'église.

Les bâtiments projetés n'ont pas besoin d'être décrits, puisque à part quelques modifications apportées à l'église, après sa destruction partielle de 1944, ils sont toujours en l'état et bien visibles. Mais si les extérieurs sont semblables l'organisation intérieure a parfois été modifiée.

La mairie et l'école

La mairie comprend une magnifique salle du conseil et des mariages, à laquelle on accède par un escalier monumental. La décoration de la salle coûte à elle seule, plus de 5 000 Fcs : un grand plafond peint et décoré avec les emblèmes du Travail et de la Patrie, des tentures murales, rideaux et mobilier en vieux chêne et «une cheminée monumentale faite par Mr.Durand, sculpteur sur bois à Vulaines ». Pour le reste le maire se contente d'un cabinet de 10 m² et d'un réduit pour les archives. Par contre le bâtiment est surmonté d'une cloche actionnée par une belle horloge qui vaut plus de 1000 Fcs. La mairie centre de l'espace, va aussi scander le temps.

Tout le reste est dévolu à l'école. Le rez de chaussée est divisé en deux : à droite en entrant une « grande classe de 61 m² qui peut facilement recevoir 50 élèves ... une cour de 322 m² avec 3 cabinets d'aisance et préau couvert » pour l'école primaire mixte.

L'autre moitié, salle, cour et préau, est réservée à la garderie qui pourrait évoluer et devenir classe enfantine ou permettre une seconde classe quand la population dépassera les 500 habitants. Enfin un bel appartement de 5 pièces occupe l'essentiel du premier étage, avec un jardin potager derrière les préaux, il est prévu pour l'instituteur et sa famille, les Lebègue. La femme de l'instituteur est indispensable puisque toujours maîtresse de couture et directrice de la garderie.

Les avis de l'inspecteur primaire et d'autres autorités sont favorables et le conseil accepte plans et devis en septembre 1897.

L'église nouvelle

L'église qui n'est guère plus grande que la précédente, est bien dégagée des rues qui l'entourent, ce qui la rend très «coquette » Pour avoir une belle entrée, l'architecte la tourne de 180° en l'orientant vers l'ouest. Il la construit dans un style néogothique peu original à l'époque, lui donne une forme de croix latine avec une seule nef, un chevet plat et deux petits transepts. Il prévoit des voûtes non en pierre mais en ciment, ce qui est assez révolutionnaire, et qui nécessitera l'intervention d'une entreprise de Paris, mais sera aussi critiqué par la commission préfectorale, pour manque de solidité.

Une sacristie ouverte au nord « avec un poêle et une grande armoire de chêne » la rend plus fonctionnelle. Mais la décoration n'est pas prévue par le maire puisque Mme Riché a donné 5 000 Fcs par testament « destinés uniquement à l'achat d'un maître autel et d'une chaire à prêcher ». Ces oeuvres d'art seront dessinées par un

« artiste réputé, Monsieur Haussaire ». La chaire de bois que le menuisier Guérin souhaite réaliser, est finalement sculptée par Mr.Durand. Mais l'obus de 1944 a détruit la chaire et réduit l'autel a sa partie basse, qui possède toujours une sculpture inspirée par la Cène de Léonard de Vinci.

Le conseil de fabrique, toujours présidé par Charles d'Erceville, examine ces plans et devis le 2 janvier 1898 et « après discussion émet un avis favorable ». Le fait de prendre l'ancienne église en photographie, montre sans doute que certains auraient préféré une restauration du vieux bâtiment, mais le testament de Charles Jame ne le permettait pas.

Il ne reste de l'ancienne église que quelques objets du culte, une sculpture et le vieux coq qui se trouve sur le toit de la maison d'en face. Sans oublier bien sûr la vieille cloche « qui est très petite et n'a rien de remarquable, si ce n'est qu'elle a déjà 207 ans, ayant été fondue en 1692 », écrit le journaliste de *la Croix de Seine et Marne*. Elle sera remontée dans le nouveau clocher en juillet 1899.

Les travaux sont particulièrement rapides puisque l'expropriation pour utilité publique est prononcée en juillet 1898, que la dernière messe est célébrée dans la vieille église le 2 octobre 1898 et que les deux nouveaux édifices sont terminés pour l'été 1899. Entre temps les paroissiens ont retrouvé le vieux chemin de Samoreau et les élèves de l'école ont vécu dans la poussière.

Mais malgré cette rapidité, le temps imparti entre la mort de l'épouse de Charles Jame et la fin des travaux est dépassé, puisqu'il était limité à deux ans ! Heureusement que le nouvel héritier, Alexandre Riché, est père du projet.

Que faire de l'ancienne mairie ?

Avant de déménager dans le nouveau bâtiment il faut penser aussi à ce que l'on va faire de l'ancien. Dans une déclaration précédente, le conseil municipal qui souhaitait voir l'église reconstruite sur son emplacement, avait laissé entendre que l'ancienne école pourrait devenir le futur presbytère. Cette idée est bien sûr reprise immédiatement par l'évêque de Meaux qui demandera en novembre 1899, au conseil, d'y installer le desservant.

Mais le conseil a changé d'idée, peut-être à cause des mauvaises relations qu'il entretient avec l'abbé Guignon. Il trouve donc soudain la maison d'école en trop mauvais état pour en faire un presbytère, et il n'a pas les moyens de la réparer, et puis le prêtre est si bien dans la maison que lui offre le comte d'Erceville depuis 1846, elle est si claire, avec un si joli jardin... Bref c'est non !

Mais alors, que faire d'une maison décrite comme peu habitable ? La solution consiste à la louer à quelqu'un qui s'en contentera à cause de son bas prix (200 Fcs par an). Et puis si la maison n'est pas commode, l'ancienne classe peut toujours être transformée en « bûcher et buanderie »...

C'est ainsi que l'ancienne école sera louée à un particulier, jusqu'en 1920, date à laquelle, la commune, cherchant un local pour y installer un bureau de poste complet (avec télégraphe et téléphone), échangera le bâtiment contre une maison voisine du café Mulot (le bar tabac actuel). La poste installée dans cette maison y demeurera jusqu'en 1992. Henry d'Erceville (le fils de Charles), auteur de l'échange, donnera l'ancienne école à l'évêché et elle deviendra presbytère, puis maison paroissiale, ce qu'elle est restée.

Retour à septembre 1899

Après la course à la construction, s'engage la course à l'inauguration. Le maire a choisi la fête patronale de la saint Fiacre pour inaugurer « sa » mairie, et nous avons vu que la fête sera à la mesure du bâtiment.

Mais l'abbé Guignon assez peu coopératif, décide d'utiliser l'église pour la première communion du 15 août. Mr.Riché «quoiqu'il n'ait pas été consulté par le desservant pour savoir si l'église serait en état » accepte de donner les clés de l'église le 14 août à 5 heures et demi du soir ! Dans son discours il établit un parallèle entre l'église « temple de la charité et de la concorde » et la mairie « séjour de la fraternité, lieu de réunion et d'alliance de nos familles ».

Le temps est donc bien à la réconciliation mais il n'oublie pas de rappeler que le devis a été dépassé et que seule sa souscription volontaire a permis d'éviter de faire appel aux contribuables.

Le temps des comptes est en effet arrivé et ils sont bien compliqués puisque le legs Jame était global et ne prévoyait pas de mairie... Dans un calcul ultérieur, le conseil municipal réussit cependant à montrer que l'église a pris 57% du montant du legs, contre seulement 43% pour la mairie-école, mais il n'est pas tout à fait convaincant.

Qu'importe, ce qui est sûr c'est que la dépense est élevée et que la générosité d'A.Riché est plusieurs fois mise à contribution par des souscriptions volontaires.

L'église a coûté 47 982,39 Fcs pour sa construction, honoraires d'architecte compris, le terrain était gratuit, les 5000 f de décoration ultérieure sont sur un autre compte.

Le montant de la mairie s'élève à 63 624,11 Fcs de frais de construction, auxquels il faut ajouter la décoration et le mobilier intérieur, les honoraires d'architecte à 5%, mais aussi l'indemnité d'expropriation et on arrive à 82 685,84 Fcs, sans le terrain. Lorsqu'il a été offert par A.Riché, il était estimé 14 459,32 Fcs, le total réel pour la nouvelle mairie est donc de 97 145,16 Fcs.

Plus de 145 000 Fcs pour l'ensemble, on est très loin du legs Jame.

Le temps des remerciements peut commencer. Le conseil en vote plusieurs puis fait graver et poser dans l'entrée de la mairie une belle plaque de marbre (elle est aujourd'hui au premier étage) avec les noms des « bienfaiteurs de la commune », elle commence par:

1854 Mr. Jame pour construction d'une école et d'une église..

100 000 Fcs

et après plusieurs legs plus petits de Mr. ou de Mme Riché, se termine par :

1897 Mr. A.Riché pour achèvement et embellissement

des bâtiments communaux

60 000 Fcs

La plaque est choisie grande pour que d'autres donateurs suivent ces exemples ! Pour l'église la plaque prévue à l'intérieur (et qui existe toujours) précise: « *Cette église, construite au moyen des legs de Mr.Jame et de Madame Riché a été bénite le 15 août 1899* ».

La reconnaissance s'enracine aussi dans l'espace, le conseil obtient le droit de changer le nom de trois rues: la Grande rue devient la rue Riché (mais l'ancien nom sera gardé jusqu'à la mort du maire), celle de l'église devient la rue Jame et comme la nouvelle église s'ouvre sur la rue des Trois Maisons, cette dernière prend le nom de rue de l'église. L'axe central de Vulaines (l'avenue de la Libération n'existe pas encore) porte désormais le nom de ses bienfaiteurs, côté église pour Charles Jame et côté mairie pour Alexandre Riché, mais les prénoms ne sont pas précisés.

Cette dénomination est très astucieuse puisqu'elle permet de donner une rue à chaque « grand homme » et à honorer des deux, celle qui fut successivement Madame Jame et Madame Riché, Marie -Louise Bénard.

SOMMAIRE

LA MAIRIE A CENT ANS

La fête du 3 septembre 1899 p 1

Vulaines, un village rural

p 5

JALONS POUR UNE HISTOIRE

Une commune sans mairie p 23

Tout change en 1830 p 26

La maison commune p 28

La mairie de la grange aux dîmes p 30

La mairie de la rue des Trois Maisons p 36

Le legs Jame p 40

Plan de Vulaines 1830-1890 p 43

40 ans de changements p 46

La mairie et l'église neuves p 52

Cette enquête a été réalisée à partir des archives municipales dont beaucoup sont au Centre Départemental de Dammarie-les-Lys. Quelques pièces viennent aussi du minutier central des notaires de Paris.

Elle s'appuie bien sûr sur les riches travaux de :

Georges Guillory *La disparition des petites industries dans les environs de Fontainebleau*, recueil d'articles parus dans « l'Abeille » de 1911 à 1913

Vulaines, Samoreau, Héricy, un peu d'histoire locale 1ère ed. 1930

La documentation photographique rassemblée par Jacques Hitzel provient des collections de Jacques Derosse, Laurent Hay et Marcel Potonnier.

La maquette de couverture est de Dominique de Dianous.